CA 2026-2027-12
2026-09-24
Points 1 à 9.2

PROCÈS-VERBAL DE LA DOUZIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2026-2027 TENUE LE 24 SEPTEMBRE 2026, À COMPTER DE 8H30 PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX

Sont présents :

- M. le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau
- Me Caroline Gagnon, vice-présidente
- Me Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- Me Extra Junior Laguerre
- Me Ada Wittenberger
- Me François Lavigne-Massicotte (à partir du point 7.2)
- Me Régis Boisvert
- Me Gabriel Dumais
- Me Maxime Bernatchez
- Me Isabelle Gagnon
- Me Élisabeth Jutras
- Me Simon Tremblay
- M. Gérald Belley
- Mme Lucie Granger
- Mme Nancy Potvin

Est absent :

- M. Martin Drapeau

Sont invités :

- Me Martin Hovington, directeur de la transformation organisationnelle et au Service de la qualité de la profession (points 6.1 et 6.2)
- Mme Julie Devost, responsable du bureau de projets intégrés (points 6.1 et 6.2)
- Me Guy-François Lamy, directeur de l'École du Barreau et, par intérim, de la formation continue (point 7.3)
- Mme Hélène Bisson, directrice Service des communications (point 7.3)

Autres participants :

- Me Catherine Ouimet, directrice générale
- Me Josée Roussin, directrice générale adjointe
- Me André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Alexis Bernatchez, attaché au cabinet du bâtonnier

Secrétaire de la séance :

- Me Sylvie Champagne

1. MOT DE BIENVENUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 14, 20 ET 26 AOÛT 2026

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

2.1 RÔLE, GOUVERNANCE ET PERMANENCE PARTAGÉE DES BARREAUX DE SECTION

2.2 RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DU BARREAU DU QUÉBEC

2.3 ITINÉRANCE ET IMPACT SUR LA JUSTICE INCLUANT LE MARATHON JURIDIQUE

2.4 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE – PROJET PILOTE

2.5 JUSTICE CIVILE ET FAMILIALE – PROPOSITIONS

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

3.2 PROJET DE LOI C-31 INTITULÉ LOI NO 2 PORTANT EXÉCUTION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU BUDGET DÉPOSÉ AU PARLEMENT LE 4 NOVEMBRE 2025

3.3 DÉCLARATION SUR L'ÉTAT DE DROIT

3.4 INDEXATION DES FRAIS AU RÈGLEMENT SUR LES REGISTRES DES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES ET DES MANDATS DE PROTECTION

3.5 PROJET DE LOI C-29 INTITULÉ LOI CONSTITUANT L'AGENCE CONTRE LES CRIMES FINANCIERS ET APPORTANT DES MODIFICATIONS CORRÉLATIVES À CERTAINES LOIS ET À CERTAINS RÈGLEMENTS

4. GOUVERNANCE

5. CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

5.1 DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

6.1 RAPPORT DU COMITÉ TI

6.2 SUIVI DU PROJET TRANSFORMATION TI

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2026

7.2 NOMINATION DU DIRECTEUR DES ENQUÊTES ET SYNDIC

7.3 SOMMET SUR L'ÉTAT DE DROIT

7.4 PLAN D'ACTION DU PLAN STRATÉGIQUE

8. DIVERS

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 NOUVELLES RÉCLAMATIONS – FONDS D'INDEMNISATION

9.2 RAPPORT DE VOTATION – SÉANCE RÉGULIÈRE PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2026

1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 14, 20 ET 26 AOÛT 2026

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 14, 20 et 26 août 2026.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 14, 20 et 26 août 2026.

1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DU BÂTONNIER

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau présente son rapport d'activités et invite les membres à lui poser des questions.

En réponse aux questions des membres, il répond ce qui suit :

- **Rencontre avec le Barreau de Québec** : Le bâtonnier a rencontré les nouveaux dirigeants du Barreau de Québec pour discuter de la réforme des barreaux de sections, notamment quant à la demande au Barreau de Québec de modifier le nom de la section.

  Les membres discutent de la situation.

- **Rencontre avec le Barreau d'Arthabaska** : Le bâtonnier a rencontré le Barreau d'Arthabaska pour discuter du dossier de la réforme des barreaux de section et les règles applicables au Conseil des sections. Le Barreau d'Arthabaska s'oppose à la réforme.

- **Propositions formulées par le Barreau du Québec dans le cadre de la campagne électorale :** Me Catherine Ouimet discute de ce point. Le Barreau du Québec a rencontré les formations politiques afin de présenter ses propositions pour la Justice. Les formations politiques ont démontré un intérêt, notamment une formation qui a repris plusieurs propositions du Barreau du Québec dans le cadre de la campagne. Elles ont été publiées sur le site internet du Barreau du Québec et elles ont été relayées aux médias.

- **Propositions formulées à la suite des Forums du Barreau « Ensemble pour bâtir la justice de demain »** : Ces propositions seront publiées prochainement afin de les distinguer des propositions électorales.

1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : Me Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale. Elle souligne quelques points :

- **Convention collective des employés administratifs** : Elle confirme la conclusion de la nouvelle convention collective avec les employés administratifs. Elle résume les nouveaux éléments de la convention collective.

- **Entrevue à l'émission Enquête (diffusion : 1er octobre 2026)** : Elle a participé à l'entrevue qui portait sur les règles applicables en matière d'encadrement des comptes en fidéicommis et d'enquête sur le blanchiment d'argent. Comme prévu par la loi, elle s'en est tenue à l'explication du cadre législatif et réglementaire sans pouvoir commenter spécifiquement des enquêtes.

Les membres du Conseil d'administration discutent de ce dossier.

Aux questions des membres, elle répond ce qui suit :

- **Rencontres avec le CAIJ, CanLII et SOQUIJ :** Ces rencontres visent à discuter des possibilités de collaboration entre les différents partenaires du domaine de l'information juridique (CanLII, CAIJ et SOQUIJ).

- **Frais pour la location des locaux du CAIJ** : Elle fait le point sur les derniers développements et avise les membres que les informations précises pourront être communiquées par le CAIJ.

2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau invite les membres à lui poser des questions sur les dossiers stratégiques.

2.1 RÔLE, GOUVERNANCE ET PERMANENCE PARTAGÉE DES BARREAUX DE SECTION

Inf : Monsieur le bâtonnier Marcel-Olivier Nadeau indique avoir reçu plusieurs commentaires sur le texte final de la réforme de la gouvernance des barreaux de section, principalement sur la forme. Le tout sera finalisé lors de la séance du Conseil des sections les 29 et 30 septembre prochain.

Quant à la permanence partagée, la firme retenue pour faire l'analyse d'une possible permanence des barreaux de section produira sous peu son rapport préliminaire. Ce dernier sera présenté au Conseil des sections la semaine prochaine pour discussion avec les barreaux de section. Il résume certaines conclusions du rapport.

Les membres du Conseil d'administration auront accès au rapport lorsqu'il sera déposé au Conseil des sections.

2.2 RÉFORME DE LA GOUVERNANCE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Nadeau indique que le dossier est toujours à l'étude par le Comité d'éthique et de gouvernance.

En octobre, nous consulterons les barreaux de section sur les propositions.

Lors de la séance du Conseil d'administration de novembre, on proposera la réforme de la gouvernance qui serait ensuite transmise à l'Office des professions.

2.3 ITINÉRANCE ET IMPACT SUR LA JUSTICE INCLUANT LE MARATHON JURIDIQUE

Inf : Me Catherine Ouimet discute des différentes activités qui seront déployées lors du marathon juridique le mois prochain. En plus des barreaux de section, plusieurs partenaires contribuent aux activités (jeunes barreaux, Info-Justice). Elle discute du plan de communication et de potentiels ambassadeurs de la campagne.

2.4 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE – PROJET PILOTE

Inf : Me Catherine Ouimet fait le suivi de ce dossier.

Le projet de règlement a été prépublié dans la *Gazette officielle* le 20 mai 2026.

À la suite de cette publication, il y a eu plusieurs articles de journaux sur le projet. Certains membres et associations de membres ont émis des préoccupations en lien avec le projet. Des rencontres particulières ont déjà été tenues avec des représentants de barreau de section ou d'associations de membres pour préciser l'objectif du règlement et du projet. On a tenu des rencontres avec des journalistes pour rectifier le message lancé dans les médias.

À la suite de ces rencontres ou mises à point, l'objectif a été bien compris et le projet a reçu un bon accueil de la part des médias et partenaires.

En terminant, le Barreau du Québec a pris en considération les commentaires reçus sur le projet de règlement et a apporté des modifications qui ont été transmises à l'Office des professions pour analyse.

Pour la suite du projet, le Barreau du Québec s'assurera de bien communiquer l'information sur le déploiement et les résultats du projet pilote.

Les membres discutent du dossier et soulignent avoir reçu de bons commentaires à la suite des communications faites par le Barreau du Québec pour clarifier le projet pilote. Ces dernières ont été bien reçues et ont rassuré les partenaires.

En réponse aux questions des membres :

- Me Sylvie Champagne confirme que l'on travaille à constituer le comité qui sera responsable d'évaluer les projets qui seront soumis.
- Me Catherine Ouimet précise que le poste de conseiller en technologies prédictives et intelligence artificielle n'a toujours pas été pourvu. On continue nos efforts pour pourvoir le poste. L'utilisation de ressources externes sera évaluée, au besoin, dans l'intervalle.

2.5 JUSTICE CIVILE ET FAMILIALE – PROPOSITIONS

Inf : Ce point est reporté à une prochaine séance du Conseil d'administration.

3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

3.2 PROJET DE LOI C-31 INTITULÉ LOI NO 2 PORTANT EXÉCUTION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU BUDGET DÉPOSÉ AU PARLEMENT LE 4 NOVEMBRE 2025

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Sylvie Champagne présente le projet de loi et les commentaires présentés par le groupe d'experts du Barreau.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les commentaires proposés à titre de position du Barreau du Québec.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 16 septembre 2026 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi C-31 à la Chambre des communes et au Sénat du Canada;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi C-31, notamment sur l'accès à la justice;

CONSIDÉRANT l'invitation à comparaître du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles;

D'APPROUVER le tableau des commentaires à titre de position du Barreau du Québec;

DE COMPARAÎTRE devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

3.3 DÉCLARATION SUR L'ÉTAT DE DROIT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise. Ce point sera traité en même temps que le point 7.3 Sommet sur l'État de droit.

3.4 INDEXATION DES FRAIS AU RÈGLEMENT SUR LES REGISTRES DES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES ET DES MANDATS DE PROTECTION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Catherine Ouimet explique le contexte de la présentation de ce dossier qui vise à augmenter les frais qui n'ont pas été révisés depuis 2002. [redacted]

Les membres du Conseil d'administration discutent de ce dossier.

En réponse à la question d'une membre, Me Catherine Ouimet confirme que les opérations liées au Registre des testaments et mandats ne pourraient pas être financées par le Fonds d'études juridiques selon ses objectifs fixés par la *Loi sur le Barreau*.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 17 septembre 2026 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT que les frais actuellement prévus au *Règlement sur les registres des dispositions testamentaires et des mandats de protection* n'ont pas été soumis à un mécanisme d'indexation depuis plus de vingt ans;

CONSIDÉRANT que l'inflation cumulée au Québec depuis 2002 est estimée à environ 63,1 %;

CONSIDÉRANT que l'absence d'indexation entraîne une diminution progressive de la valeur réelle des revenus servant au maintien des registres;

CONSIDÉRANT qu'un mécanisme d'indexation automatique constitue une pratique courante permettant d'assurer une évolution graduelle, prévisible et raisonnable des frais;

D'APPROUVER l'ajout au *Règlement sur les registres des dispositions testamentaires et des mandats de protection* d'une disposition prévoyant que les frais qui y sont établis soient indexés et majorés au 1er avril de chaque année selon la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble des prix à la consommation pour le Québec, et que les montants ainsi ajustés soient publiés sur le site Internet du Barreau du Québec;

DE FIXER les frais selon le barème suivant :

- **Inscription d'un acte par voie électronique : 11,50 $;**
- **Inscription d'un acte sur support papier : 21,50 $;**
- **Demande de recherche et certificat transmis par voie électronique : 24,50 $;**
- **Demande de recherche par voie électronique et certificat sur support papier : 34,50 $;**
- **Demande de recherche et certificat transmis sur support papier : 44,50 $;**
- **Service prioritaire : 45,00 $ en plus;**
- **Frais pour la production d'un rapport tardif : 205,00 $.**

3.5 PROJET DE LOI C-29 INTITULÉ LOI CONSTITUANT L'AGENCE CONTRE LES CRIMES FINANCIERS ET APPORTANT DES MODIFICATIONS CORRÉLATIVES À CERTAINES LOIS ET À CERTAINS RÈGLEMENTS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Sylvie Champagne présente le projet de loi et les commentaires présentés par le groupe d'experts du Barreau.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les commentaires proposés à titre de position du Barreau du Québec.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 16 septembre 2026 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de loi C-29 à la Chambre des communes et au Sénat du Canada;

CONSIDÉRANT les impacts potentiels du projet de loi C-29, notamment sur le Barreau du Québec et ses membres;

D'APPROUVER le tableau des commentaires à titre de position du Barreau du Québec.

4. GOUVERNANCE

Inf : Ce point n'est pas traité à cette séance.

5. CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

5.1 DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

5.1.1 DEMANDE DE DÉLIVRANCE D'UN PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS [redacted]

Inf : Ce point est reporté de la séance régulière par vote électronique du 14 août dernier à la demande d'un membre.

Le membre explique avoir demandé le report de ce point considérant que la candidate demande la délivrance d'un permis d'exercice en droit civil alors qu'elle n'a pas réussi un des deux examens en droit civil.

Me Mallette explique les règles entourant la délivrance de permis en vertu de l'article 42.1 du *Code des professions* et le rôle du Comité d'accès à la profession qui a pour compétence d'évaluer l'admissibilité des candidats à la délivrance d'un permis.

Il ajoute que la politique de délivrance de permis sera révisée et soumise à la prochaine séance du Conseil d'administration pour adoption.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 du *Code des professions* de [redacted]

CONSIDÉRANT la déclaration d'admissibilité du Comité d'accès à la profession du 21 août 2026 déclarant [redacted] admissible à la profession;

DE DÉLIVRER un permis restrictif temporaire en vertu de l'article 42.1 du *Code des professions* valable pour un an, soit jusqu'au 26 août 2027 à [redacted] aux conditions suivantes :

- **Le permis d'exercice n'est valable qu'en droit civil et droit administratif, sous la supervision d'un membre du Barreau du Québec;**
- **Le permis d'exercice est valable pour une période d'un an, jusqu'au 26 août 2027 et renouvelable par la suite;**
- **La possibilité de faire précéder son nom du préfixe « Me » ou « Mtre » sans pouvoir prendre verbalement ou autrement le titre d'avocat ou de procureur;**
- **L'obligation d'inscrire la mention « détenteur ou détentrice d'un permis restrictif temporaire » dans toutes les correspondances, échanges verbaux ou documentaires ou tous autres documents émanant de [redacted]**
- **L'obligation de divulguer par écrit, dans sa convention d'honoraires ou tout autre document communiqué au client, les limites de son permis, à chacun de ses clients, avant de débuter un mandat;**

LE TOUT sujet au respect par [redacted] des devoirs et obligations imposés par le *Code des professions*, la *Loi sur le Barreau* et les Règlements adoptés en vertu de ce Code et de cette Loi à tous les membres du Barreau du Québec.

5.1.2 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS DE CONSEILLER JURIDIQUE ÉTRANGER [redacted]

Inf : Ce point est reporté de la séance régulière par vote électronique du 14 août dernier à la demande d'un membre.

Le membre explique avoir demandé le report de ce point considérant une décision précédente du Comité d'accès à la profession le déclarant admissible.

Me Mallette explique le processus de délivrance de permis de conseiller juridique étranger et le rôle du Comité d'accès à la profession qui vise a pour compétence d'évaluer l'admissibilité des candidats à la délivrance d'un permis.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations.

Rés : **Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :**

CONSIDÉRANT la demande de délivrance d'un permis de conseiller juridique étranger de [redacted]

CONSIDÉRANT la déclaration d'admissibilité du Comité d'accès à la profession du 21 août 2026 déclarant de [redacted] admissible à la profession;

DE DÉLIVRER un permis de conseiller juridique étranger à [redacted] aux conditions suivantes :

- **Le titulaire doit faire suivre son nom du titre de « conseiller juridique étranger » ou des initiales « c.j.é. »;**
- **Le titulaire doit faire suivre son nom d'une mention de l'état où il est légalement autorisé à exercer la profession d'avocat;**
- **La possibilité de faire précéder son nom du préfixe « Me » ou « Mtre » sans pouvoir prendre verbalement ou autrement le titre d'avocat ou de procureur;**
- **Le titulaire peut donner des consultations et des avis d'ordre juridique portant sur le droit international public et sur le droit applicable dans l'état où il est légalement autorisé à exercer la profession d'avocat;**
- **L'obligation de divulguer par écrit, dans sa convention d'honoraires ou un autre document communiqué au client, les limites de son permis, à chacun de ses clients, avant de débuter un mandat;**

LE TOUT sujet au respect par [redacted] des devoirs et obligations imposés par le *Code des professions*, la *Loi sur le Barreau* et les Règlements adoptés en vertu de ce Code et de cette Loi à tous les membres du Barreau du Québec.

6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

6.1 RAPPORT DU COMITÉ TI

Inf : Me Catherine Ouimet accueille Me Martin Hovington, directeur de la transformation organisationnelle et au Service de la qualité de la profession, et Mme Julie Devost, responsable du bureau de projets intégrés. Ces derniers viennent présenter le suivi du projet de transformation TI.

Le rapport du Comité TI sera effectué à une prochaine séance.

6.2 SUIVI DU PROJET TRANSFORMATION TI

Inf : Me Martin Hovington présente l'objectif du projet de transformation TI.

Mme Julie Devost présente les sept projets de transformation TI en cours, la feuille de route de la transformation 2026-2030, le suivi des budgets, le suivi des échéanciers, le cadre de gouvernance en place et les principes guidant les décisions sur l'information.

En réponses aux questions posées par les membres, Mme Devost et Me Hovington répond ce qui suit :

- À ce stade, aucun indice ne laisse croire à un dépassement du budget.
- Plusieurs espaces vont être déployés à terme (espace public, espace membre et espace employé). On pourra alors réfléchir à l'intégration de partenaires ou parties prenantes, par exemple les barreaux de section.
- Chaque projet fait l'objet d'une étude de faisabilité.

Me Hovington et Mme Devost quittent la salle des délibérations.

Les membres discutent du projet de transformation.

7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

7.1 ÉTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2026

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

En l'absence de Mme Nathalie Thibert, directrice des Finances, Me Josée Roussin présente l'état des finances du Barreau du Québec et explique les variations par rapport au budget et au dernier exercice financier pour les différents fonds.

7.2 NOMINATION DU DIRECTEUR DES ENQUÊTES ET SYNDIC

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Me Catherine Ouimet explique le processus de recrutement et la recommandation du Comité de sélection.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT l'article 121 du *Code des professions* qui prévoit que le Conseil d'administration nomme, parmi ses membres, le syndic de l'ordre;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de sélection;

DE NOMMER Me Martin Hovington à titre de directeur des enquêtes et syndic au Bureau du syndic, lequel entrera en fonction le 5 octobre 2026.

7.3 SOMMET SUR L'ÉTAT DE DROIT

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

Me Catherine Ouimet accueille Me Guy-François Lamy, directeur par intérim de la formation continue, et Mme Hélène Bisson, directrice des communications.

Ces derniers présentent les faits saillants de l'événements, les objectifs de l'événement, la stratégie de déploiement, la programmation et les retombées médiatiques.

Me Ouimet soulève quelques questions à l'intention du Conseil d'administration à la suite du bilan du Sommet.

Les membres du Conseil d'administration saluent le travail du Barreau du Québec et la réussite exemplaire du Sommet.

Monsieur le bâtonnier Nadeau et Me Ouimet soulignent le travail de toutes les personnes impliquées dans le projet, notamment les directions des communications, de la formation continue, du Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques et de la Direction des affaires gouvernementales et institutionnelles.

Me Guy-François Lamy et Mme Hélène Bisson quittent la salle des délibérations.

Me Ouimet souligne le travail en atelier ayant mené à la Déclaration sur l'État de droit et la qualité de la déclaration sur l'état de droit.

Un membre souligne que pour une prochaine édition, il serait important de rejoindre davantage les citoyens et les groupes qui n'ont pas été rejoints dans le cadre de la première édition.

Monsieur le bâtonnier Nadeau souligne que les objectifs visés par l'événement ont été atteints. Il affirme par ailleurs avoir obtenu une rétroaction constructive de la part des participants et intervenants qui seront considérés afin d'apporter des ajustements pour une prochaine édition.

Les membres discutent du Sommet et de la suite à y donner.

Monsieur le bâtonnier Nadeau confirme qu'un plan d'action pour la suite sera soumis à une prochaine séance du Conseil d'administration.

7.4 PLAN D'ACTION DU PLAN STRATÉGIQUE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

Me Catherine Ouimet explique la démarche d'élaboration du plan d'action du plan stratégique. Elle souligne que tous les employés du Barreau du Québec ont été consultés dans l'élaboration de ce plan d'action. Elle demande aux membres du Conseil

d'administration leur opinion à savoir si certains des projets suggérés ne devraient pas être déployés ou si certains projets sont absents.

Les membres du Conseil d'administration discutent du plan d'action.

Le plan stratégique sera présenté au Conseil des sections pour consultation les 29 et 30 septembre 2026. Il pourra ensuite être soumis pour adoption à la séance du Conseil d'administration de novembre.

8. DIVERS

Inf : Il n'y a aucun point soumis à ce point.

9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

9.1 NOUVELLES RÉCLAMATIONS – FONDS D'INDEMNISATION

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

9.2 RAPPORT DE VOTATION – SÉANCE RÉGULIÈRE PAR VOTE ÉLECTRONIQUE DU 18 SEPTEMBRE 2026

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

Marcel-Olivier Nadeau
Bâtonnier du Québec

La Secrétaire,

Sylvie Champagne
Secrétaire de l'Ordre